

---

Renvoi au comité d'agriculture de la pétition de la société populaire séante à Dreux, qui demande la suspension des remises de gibier, lors de la séance du 6 germinal an II (26 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité d'agriculture de la pétition de la société populaire séante à Dreux, qui demande la suspension des remises de gibier, lors de la séance du 6 germinal an II (26 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 360;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1968\\_num\\_87\\_1\\_20523\\_t1\\_0360\\_0000\\_9](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20523_t1_0360_0000_9)

---

Fichier pdf généré le 23/01/2023

# Séance du 6 Germinal An II

(Mercredi 26 Mars 1794)

Présidence de TALLIEN

La séance s'ouvre par la lecture de la correspondance.

3

1

Dans une adresse à la Convention nationale la société populaire de Blois s'exprime ainsi : « Energie, probité, haine aux tyrans de tout genre, voilà des vertus qui doivent enfin triompher. Des traîtres d'une nouvelle trempe ont osé porter atteinte à ces vertus ; qu'ils tremblent, ces nouveaux Cromwells, le peuple est debout, et la massue nationale est levée ».

Elle invite les représentans incorruptibles du peuple à frapper les conspirateurs et à éclairer les patriotes de bonne foi.

Elle annonce que 12 milliers de salpêtre ont déjà été extraits de la terre, et promet d'en fournir 2 milliers par décade (1).

Mention honorable, insertion en entier au bulletin.

2

La société populaire, séante à Dreux, sollicite de la Convention un décret qui fasse disparaître du sol de la liberté les remises plantées pour servir de retraite au gibier.

Renvoyé au comité de l'agriculture.

(1) P.V., XXXIV, 136. Texte conforme à l'original (C 299, pl. 1048, p. 2), daté du 2 germ. et signé: JOULIN, SUPPLIGEANT, COUTURIER, ARNAULD, PETIT, RONDEAU, DOUBLOT, DELAVILLE, OLLIVIER, H. BUZELIN, BONHOMME, DESOUCHE, PARDOUX, BLANDIN-PAREAU, SEGUIN, SEY, GUILLOT, BOURDEAU, METIVIÉ, COUTEAU, ROSSIGNOL, DEBOT GRÉCHAT, MERY dit HEMERY, Nic. GRANGE, MINÈRE, VALLON, GAGNUY, A. GAULLIER, CONIN, LAMOTTE, LE BLOND, DESTUCY l'ainé, Jean PORTIER, TOUTAN, BLONDEAU, PEAN, MARLIAU, GRANGE, NAUDIN, COURTIN, RÉGIS, LAGRANGE, ALLAGNON, TALBERT, RICHARD, LORRY, BERNIER, QUERANGAL, CHALINCEAUX, COLLET, PELLETIER, BERIS, SEILLIER, CARON, DOUZE, GIRARDEAU, GUILLOIN, BONNIN, AURIUST-BRECHENIN, MOREAU, CASTIER, THUILLIER père, BRUNET, DELANOUE, FERRON, CAUBET, MONESTIER, GUERLIN, GUILLOIN fils, GROS, BERNIER, ROUX, BLANCHE, BOURGEON, LASNIER, GIGOT, POU, F. DUVAUX, GEORGES, JOUIN, THORE fils, DOMINIQUE, GIRAULT, GROUSTEAU, MATHER, LACROIX jeune, MILLET père, LOGIER, POBLANC, MILET fils, LÉBOUC, JOUANNEAU, PINCARD, MOULIN-COUTEAU, DUMAGNY, LECOMTE, [et autres signatures illisibles]. Mention dans B<sup>4n</sup>, 6 et 10 germ.; M.U., XXXVIII, 119; J. Sablier, n° 1220, *Débats*, n° 558, p. 174.

La société populaire de Guerbaville, district d'Yvetot, informe la Convention qu'une souscription y a produit, pour les défenseurs de la patrie, 57 chemises, 17 paires de bas, 30 paires de souliers, 8 l. et demie de vieux linge et charpie, un habit, veste et culotte, le tout déposé au district.

La fête de la Raison a été célébrée dans cette commune avec allégresse.

Cette société invite la Convention à ne quitter les rênes du gouvernement que lorsque tous les tyrans et tous nos ennemis seront terrassés.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Guerbaville, 25 vent. II] (2)

« Citoyens représentants,

La Société populaire et républicaine de la commune de Guerbaville, canton de Caudebec, district d'Yvetot, département de la Seine-Inférieure, réunie au Conseil général de la commune, vous annonce qu'ayant ouvert une souscription pour subvenir aux besoins de nos frères de l'armée du Nord, elle a produit le moyen de fournir 57 chemises, 17 paires de bas, 30 paires de souliers, 8 livres 12 onces de veil linge et charpie, un habit veste et culotte. Tous ces objets sont maintenant au district d'Yvetot pour leur destination. Si la commune eut été plus riche, ce don eut été plus considérable.

Après cet envoi, Citoyens représentants, la commune a pris l'arrêté, la décade dernière, d'abjurer les erreurs et les sottises que le fanatisme y avoit introduits, et, de sa ci-devant église, elle en a fait un temple dédié à la Raison. La fête a été célébrée avec allégresse, et les divertissements prolongés fort avant dans la nuit, ont annoncé le véritable triomphe de la Raison.

Nous admirons, Citoyens représentants, du fond de notre campagne, vos immortels travaux. Remplissez vos hautes destinées, et ne quittez les rênes du gouvernement que lorsque tous les

(1) P.V., XXXIV, 136-37. B<sup>4n</sup>, 8 germ. (1<sup>er</sup> suppl<sup>é</sup>); M.U., XXXVIII, 121.

(2) C 297, pl. 1018, p. 24.